

- Nombre de membres
- En exercice : 19
- Présents : 13
- Ayant donné pouvoir : 06
- Votants : 18

AR Prefecture

024-212403562-20230404-2023_33-DE
Reçu le 06/04/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois
le quatre avril à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT CERNIN DE REILHAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023.

PRÉSENTS : Raymond MARTY, Laurent DELTREUIL, Hubert ANGIBAUT, Marie-Thérèse BLONDY, Sylvie ARISTIDE, Michel BOURDEILH, Christian LALOT, Arnaud VILLATE, Aurélie CHARDELIN, Yves Raymond QUEYROI, Michel CAPTAL, Caroline GANGNAT, Quentin MAUZAT.

ABSENTS ET EXCUSES : Juliana CHABRERIE (a donné procuration à Caroline GANGNAT), Nathalie ROUVEYROUX (a donné procuration à Raymond MARTY), Valérie PAGES (a donné procuration à Laurent DELTREUIL), Bruno BRESSAND (a donné procuration à Yves Raymond QUEYROI), Marie-Christine GENTIL (a donné procuration à Marie-Thérèse BLONDY), Sandrine BENAGLIA (a donné procuration à Sylvie ARISTIDE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurent DELTREUIL.

DELIBERATION N° 2023-33

Domaine et patrimoine

- **Location d'un local situé en centre bourg pour exposer des œuvres**

Monsieur Hubert ANGIBAUT, étant partie prenante dans cette affaire (lien de parenté), se retire de la séance et ne prend part ni aux délibérations, ni au vote (Art. L 2131-11 du Code Général des Collectivités territoriales).

La commune possède de nombreuses œuvres émanant de différents dons qu'elle souhaite pouvoir exposer au public.

Une opportunité se présente dans le centre bourg avec la possibilité de louer un local appartenant à la SCI Locaneuf et possédant une grande vitrine. Les œuvres ou autres créations artistiques locales ainsi exposées seraient visibles depuis la voie publique.

A cet effet, il convient de définir les modalités de location par le biais d'une convention d'occupation.

Après en avoir délibéré et voté :

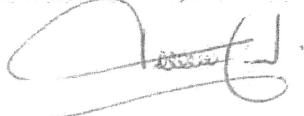
- Contres : 2 – Yves Raymond QUEYROI (procuration pour Monsieur Bruno BRESSAND)
- Approbations : 16
- Abstention : 0

Le conseil municipal, à la majorité :

- approuve le projet d'exposition d'œuvres ou d'autres créations artistiques locales dans la vitrine du bâtiment appartenant à la SCI Locaneuf ;
- autorise Monsieur le Maire à définir les modalités d'occupation de cet espace, qui feront l'objet d'une convention qui sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
A ROUFFIGNAC-ST-CERNIN-DE-REILHAC, le 05 avril 2023

Laurent DELTREUIL, secrétaire de séance



Raymond MARTY, Maire

